



Conseil économique et social

Distr. générale
26 novembre 2018
Français
Original : anglais

Commission du développement social

Cinquante-septième session

11-21 février 2019

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Ordre du jour provisoire annoté et projet d'organisation des travaux

Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale :
 - a) Thème prioritaire : lutter contre les inégalités et les obstacles à l'inclusion sociale au moyen des politiques budgétaires et salariales et des politiques de protection sociale ;
 - b) Examen des plans et programmes d'action des organismes des Nations Unies concernant la situation de certains groupes sociaux :
 - i) Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées ;
 - ii) Règles pour l'égalisation des chances des handicapés ;
 - iii) Programme d'action mondial pour la jeunesse ;
 - iv) Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement ;
 - v) Questions, orientations et programmes relatifs à la famille ;
 - c) Questions nouvelles : réduire les inégalités en donnant des moyens d'agir aux personnes touchées par des catastrophes naturelles ou anthropiques : tenir compte des conséquences particulières qu'ont ces catastrophes pour les personnes handicapées, les personnes âgées et les jeunes.
4. Questions relatives au programme et questions diverses :
 - a) Projet de plan-programme pour 2020 ;



- b) Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social.
- 5. Ordre du jour provisoire de la cinquante-huitième session de la Commission.
- 6. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante-septième session.

Annotations

1. Élection du Bureau

L'article 15 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social dispose que la Commission élit parmi les représentants de ses membres, au début de la première séance de chacune de ses sessions ordinaires, un président, un ou plusieurs vice-présidents et d'autres membres du Bureau, selon que de besoin. À l'alinéa c) de sa décision 2002/210, le Conseil économique et social a décidé que la Commission du développement social, aussitôt après la clôture d'une session ordinaire, tiendrait la 1^{re} séance de la session ordinaire suivante aux seules fins d'élire le nouveau Président et les autres membres du Bureau. Par conséquent, le 7 février 2018, aussitôt après la clôture de sa cinquante-sixième session, la Commission a tenu la 1^{re} séance de sa cinquante-septième session, à laquelle elle a élu par acclamation Sama Salim Poules (Iraq) Vice-Présidente de la Commission à sa cinquante-septième session. À la même session, la Commission a reporté l'élection des quatre membres du Bureau restants à une date ultérieure, étant entendu qu'une fois leur candidature approuvée par leurs groupes de pays respectifs, les personnes nommées seront autorisées à participer aux réunions du Bureau consacrées à la préparation de la cinquante-septième session de la Commission.

Ultérieurement, les États d'Europe orientale ont désigné Carolina Popovici (République de Moldova) comme candidate à la vice-présidence de la Commission à sa cinquante-septième session.

Le 11 février 2019, la Commission sera invitée à élire le président issu du Groupe des États d'Afrique et les vice-présidents issus des États d'Europe orientale, des États d'Amérique latine et des Caraïbes et des États d'Europe occidentale et autres États, et à confier à l'un de ses vice-présidents les fonctions de rapporteur.

2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

L'article 7 du Règlement intérieur dispose qu'au début de chaque session, après l'élection du Bureau, la Commission arrête l'ordre du jour de la session en se fondant sur l'ordre du jour provisoire. L'ordre du jour provisoire et la documentation de la cinquante-septième session de la Commission ont été approuvés par le Conseil économique et social dans sa décision 2018/219.

Le projet d'organisation des travaux de la Commission à sa cinquante-septième session (voir annexe I) a été élaboré conformément aux décisions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social en vue de faciliter l'examen des points de l'ordre du jour dans les délais prescrits et compte tenu des services de conférence mis à la disposition de la Commission. Le calendrier est provisoire et indicatif : si la Commission achève l'examen d'un point plus tôt que prévu, elle voudra sans doute passer immédiatement au point suivant.

La Commission doit se réunir du lundi 11 février au jeudi 21 février 2019 (à l'exception du lundi 18 février, jour chômé par une partie du personnel). Des dispositions ont été prises pour qu'elle tienne des séances le matin et l'après-midi : les séances du matin se tiendront de 10 heures à 13 heures et celles de l'après-midi de 15 heures à 18 heures.

Documentation

Ordre du jour provisoire annoté et projet d'organisation des travaux ([E/CN.5/2019/1](#))

3. Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Conformément à la résolution [55/46](#) de l'Assemblée générale sur la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée, intitulée « Sommet mondial pour le développement social et au-delà : le développement social pour tous à l'heure de la mondialisation », la Commission évaluera régulièrement la concrétisation des engagements pris à Copenhague et des autres initiatives adoptées à Genève, d'une manière qui tienne compte des fonctions et contributions des organes, institutions et organismes compétents des Nations Unies, et donnera des avis au Conseil économique et social à ce sujet ;

La Commission représente, au sein de l'Organisation des Nations Unies, la principale instance où peut être menée une concertation mondiale sur tous les aspects du développement social et contribuera, dans le cadre de son mandat actuel, au suivi du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en appuyant les examens thématiques de l'état d'avancement des objectifs de développement durable, y compris les questions transversales, effectués dans le cadre du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui devraient prendre en compte le caractère intégré des objectifs et les corrélations existant entre eux.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique ([E/CN.5/2019/2](#))

a) Thème prioritaire : lutter contre les inégalités et les obstacles à l'inclusion sociale au moyen des politiques budgétaires et salariales et des politiques de protection sociale

Dans sa résolution [2018/3](#), le Conseil a décidé que la Commission examinerait un thème prioritaire à chaque session, en se fondant sur le suivi et l'examen de l'application du document final du Sommet mondial et les corrélations entre celui-ci et la dimension sociale du Programme 2030, et lui présenterait une résolution et des recommandations sur l'action à mener dans le cadre de ce thème afin de contribuer à ses travaux. Le Conseil a décidé de retenir, pour la session de 2019, le thème prioritaire suivant : « Lutter contre les inégalités et les obstacles à l'inclusion sociale au moyen des politiques budgétaires et salariales et des politiques de protection sociale ». La Commission sera saisie du rapport du Secrétaire général sur ce thème prioritaire.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur la lutte contre les inégalités et les obstacles à l'inclusion sociale au moyen des politiques budgétaires et salariales et des politiques de protection sociale ([E/CN.5/2019/3](#))

b) Examen des plans et programmes d'action des organismes des Nations Unies concernant la situation de certains groupes sociaux

- i) Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées**
- ii) Règles pour l'égalisation des chances des handicapés**
- iii) Programme d'action mondial pour la jeunesse**
- iv) Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement**

v) Questions, politiques et programmes relatifs à la famille

La Commission examinera les questions relatives à la situation de certains groupes sociaux.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur la promotion des droits des personnes handicapées et le renforcement de la prise en compte systématique de la question du handicap dans le cadre de l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (E/CN.5/2019/4)

Rapport du Secrétaire général sur les politiques et programmes mobilisant les jeunes (E/CN.5/2019/5)

Rapport du Secrétaire général sur la réalisation des objectifs de l'Année internationale de la famille et les mécanismes mis en œuvre pour y donner suite (A/74/61-E/2019/4)

c) Questions nouvelles : réduire les inégalités en donnant des moyens d'agir aux personnes touchées par des catastrophes naturelles ou anthropiques : tenir compte des conséquences particulières qu'ont ces catastrophes pour les personnes handicapées, les personnes âgées et les jeunes

Dans sa résolution 2006/18, le Conseil économique et social a décidé d'inscrire le point de l'ordre du jour intitulé « Questions nouvelles » au programme de travail de la Commission. À la suite de consultations avec les cinq groupes régionaux, les membres du Bureau ont décidé que le thème des débats qui se tiendraient au titre de ce point de l'ordre du jour à la cinquante-septième session serait le suivant : « Réduire les inégalités en donnant des moyens d'agir aux personnes touchées par des catastrophes naturelles ou anthropiques : tenir compte des conséquences particulières qu'ont ces catastrophes pour les personnes handicapées, les personnes âgées et les jeunes ». Le Secrétariat distribuera une note afin de faciliter les débats.

Documentation

Note du Secrétariat intitulée : « Questions nouvelles : réduire les inégalités en donnant des moyens d'agir aux personnes touchées par des catastrophes naturelles ou anthropiques : tenir compte des conséquences particulières qu'ont ces catastrophes pour les personnes handicapées, les personnes âgées et les jeunes ». (E/CN.5/2019/7)

4. Questions relatives au programme et questions diverses :

a) Projet de plan-programme pour 2020

b) Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social

Nomination de membres du Conseil d'administration de l'Institut

Le Conseil d'administration de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social se compose de 10 membres dont la candidature est proposée par la Commission et qui sont confirmés par le Conseil économique et social pour un mandat de quatre ans, renouvelable une fois pour une période de deux ans, conformément à la résolution 10 (XXV) de la Commission.

La Commission, à sa cinquante-septième session, devra présenter la candidature de nouveaux membres et confirmer la prorogation, pour une période de deux ans, du mandat de l'un de ses membres en fonctions. Le Conseil devra confirmer le mandat de ceux dont la candidature aura été présentée en 2019.

Documentation

Note du Secrétaire général sur la nomination de membres du Conseil d'administration de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (E/CN.5/2019/9)

Rapport du Conseil d'administration de l'Institut

Conformément à son mandat, le Conseil d'administration de l'Institut soumet à la Commission un rapport sur l'avancement de ses travaux. La Commission sera saisie du rapport du Conseil portant sur 2017 et 2018.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Conseil d'administration de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (E/CN.5/2019/8).

5. Ordre du jour provisoire de la cinquante-huitième session de la Commission

Conformément à l'article 9 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, la Commission sera saisie du projet d'ordre du jour provisoire de sa cinquante-huitième session, ainsi que d'une liste provisoire des documents qui lui seront soumis pour examen.

Documentation

Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-huitième session de la Commission (E/CN.5/2019/L.1)¹

6. Adoption du rapport sur les travaux de la Commission à sa cinquante-septième session

Conformément à l'article 37 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, la Commission soumettra au Conseil un rapport sur les travaux de sa cinquante-septième session.

Documentation

Projet de rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante-septième session (E/CN.5/2019/L.2)¹

¹ Sera publié comme document de session.

Annexe I

Projet d'organisation des travaux (11-21 février 2019)

Date	Point de l'ordre du jour	Documentation/programme
Semaine du 11 au 15 février 2019		
Lundi 11 février		
Matin	Ouverture de la session	
	1. Élection du Bureau	
	2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation	Ordre du jour provisoire annoté et projet d'organisation des travaux (E/CN.5/2019/1)
	3. Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale	Présentation de la documentation se rapportant au point 3 de l'ordre du jour, y compris ses alinéas a) et b)
	a) Thème prioritaire : lutter contre les inégalités et les obstacles à l'inclusion sociale au moyen des politiques budgétaires et salariales et des politiques de protection sociale	Rapport du Secrétaire général sur les aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (E/CN.5/2019/2)
	b) Examen des plans et programmes d'action des organismes des Nations Unies concernant la situation de certains groupes sociaux	Rapport du Secrétaire général sur la lutte contre les inégalités et les obstacles à l'inclusion sociale au moyen des politiques budgétaires et salariales et des politiques de protection sociale (E/CN.5/2019/3)
	i) Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées	
	ii) Règles pour l'égalisation des chances des handicapés	Rapport du Secrétaire général sur la promotion des droits des personnes handicapées et le renforcement de la prise en compte systématique de la question du handicap dans le cadre de l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (E/CN.5/2019/4)
	iii) Programme d'action mondial pour la jeunesse	Rapport du Secrétaire général sur les politiques et programmes mobilisant les jeunes (E/CN.5/2019/5)
	iv) Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement	
	v) Questions, politiques et programmes relatifs à la famille	Rapport du Secrétaire général sur la réalisation des objectifs de l'Année internationale de la famille et les mécanismes mis en œuvre pour y donner suite (A/74/61-E/2019/4)
	3 a) et b)	Déclarations liminaires Début du débat général
Après-midi	3 a) (<i>suite</i>)	Réunion-débat de haut niveau sur le point 3 a)

<i>Date</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Documentation/programme</i>
Mardi 12 février		
Matin	3 a) et b) (<i>suite</i>)	Forum ministériel sur la protection sociale
Après-midi	3 a) et b) (<i>suite</i>)	Débat général
Mercredi 13 février		
Matin	3 c) Questions nouvelles : réduire les inégalités en donnant des moyens d'agir aux personnes touchées par des catastrophes naturelles ou anthropiques : tenir compte des conséquences particulières qu'ont ces catastrophes pour les personnes handicapées, les personnes âgées et les jeunes	Réunion-débat de haut niveau sur le point 3 c)
Après-midi	3 b) (<i>suite</i>)	Dialogue interactif sur le thème prioritaire avec des hauts responsables du système des Nations Unies
Jeudi 14 février		
Matin	3 a) et b) (<i>suite</i>)	Débat général
Après-midi	4. Questions relatives au programme et questions diverses	
	a) Projet de plan-programme pour l'année 2020	
	b) Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social	Note du Secrétaire général sur la nomination de membres du Conseil d'administration de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (E/CN.5/2019/9)
		Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Conseil d'administration de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (E/CN.5/2019/8)
	3 a) et b) (<i>suite</i>)	Débat général
Vendredi 15 février		
Matin		Consultations (<i>pas de séance plénière</i>)
Après-midi		Consultations (<i>pas de séance plénière</i>) <i>15 heures : dernier délai pour le dépôt des projets de texte</i>

<i>Date</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Documentation/programme</i>
Semaine du 18 au 22 février 2018		
Lundi 18 février (jour chômé par une partie du personnel de l'ONU - pas de séance de la Commission)		
Mardi 19 février		
Matin	3 a) et b) (<i>suite</i>)	Fin du débat général
Après-midi		Consultations (<i>pas de séance plénière</i>)
Mercredi 20 février		
Matin		Consultations (<i>pas de séance plénière</i>)
Après-midi		Consultations (<i>pas de séance plénière</i>)
Jeudi 21 février		
Matin	3 a) et b)	Présentation des projets de texte Décisions relatives aux projets de texte
	5. Ordre du jour provisoire de la cinquante-huitième session de la Commission	Adoption de l'ordre du jour provisoire de la session suivante
	6. Adoption du rapport sur les travaux de la Commission à sa cinquante-septième session	Adoption du rapport Clôture de la session ^a
Après-midi		Décisions concernant tout projet de texte en suspens ou d'autres questions (si nécessaire)

^a Conformément à la décision 2002/210 du Conseil économique et social, la Commission tiendra, aussitôt après la clôture de sa cinquante-septième session, la première séance de sa cinquante-huitième session aux seules fins d'élire le nouveau président et les autres membres du Bureau de cette session, conformément à l'article 15 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social.

Annexe II

Composition de la Commission du développement social à sa cinquante-septième session (2019)

(46 membres ; mandat de quatre ans)

<i>Composition à la cinquante-septième session</i>	<i>Mandat venant à expiration à la clôture de la session de l'année</i>
Algérie	2019
Autriche	2019
Bangladesh	2020
Bélarus	2020
Bénin	2019
Bolivie (État plurinational de)	2019
Brésil	2021
Bulgarie	2021
Burundi	2019
Chine	2021
Colombie	2019
Congo	2020
Côte d'Ivoire	2021
El Salvador	2020
États-Unis d'Amérique	2020
Fédération de Russie	2020
France	2021
Ghana	2020
Haïti	2021
Inde	2021
Iran (République islamique d')	2019
Iraq	2019
Islande	2020
Israël	2019
Japon	2020
Koweït	2021
Madagascar	2021
Malawi	2021
Mexique	2019
Namibie	2019
Panama	2021
Paraguay	2020
Pérou	2020
Portugal	2019

<i>Composition à la cinquante-septième session</i>	<i>Mandat venant à expiration à la clôture de la session de l'année</i>
Qatar	2019
République de Corée	2020
République de Moldova	2019
Roumanie	2021
Rwanda	2020
Sénégal	2020
Soudan	2021
Suisse	2021
Turkménistan	2021
